

Extrait du  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BAREME-000016-20160203

Date de publication : 03/02/2016

DGFIP

barème

**BAREME -TVA - Plafonds de ressources et de prix  
de vente ouvrant droit au bénéfice du taux réduit**

- **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les plafonds de ressources ouvrant droit au bénéfice du taux réduit sont les suivants, conformément à l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif :**

**Plafonds de ressources**

Catégorie de ménages	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE, hors Paris et communes limitrophes (en euros)	Autres régions (en euros)
1 personne	33 380	33 380	29 020
2 personnes	49 888	49 888	38 753
3 personnes	65 397	59 968	46 604
4 personnes	78 080	71 831	56 263
5 personnes	92 897	85 035	66 186
6 personnes	104 535	95 690	74 592
Par personne supplémentaire	11 648	10 663	8 321

- **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les plafonds de prix de vente ou de construction ouvrant droit au bénéfice du taux réduit sont les suivants, conformément à l'arrêté du 26 mars 2004 relatif aux conditions d'application des dispositions de la sous-section 2 bis relative aux prêts conventionnés pour des opérations de location-accession à la propriété immobilière :**

**Plafonds de prix ou de construction en 2016 (en euros hors taxes par mètres carré de surface utile)**

Zone géographique	Prix maximum
A bis	4 515
A	3 422
B1	2 741
B2	2 392
C	2 093

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[TVA - Opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles - Opérations immobilières réalisées dans le secteur du logement social - Opérations d'accession sociale à la propriété - Opérations portant sur les logements situés dans les zones ciblées par la politique de la ville](#)